

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 7 avril 2016**

L'an deux mil seize, le sept avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Deschamps, Desplanches, Trapenard, Mmes Dupont, Martin et Pétard

Excusés : Mrs Bayot et Jacquart, Mmes Cardia et Delecroix

Pouvoir : Mme Cardia à Mr Trapenard, Mme Delecroix à Mr Claisse, Mr Jacquart à Mr Deschamps

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Pétard a été élue secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 7

**Date de convocation :** 31/03/2016

**Date d'affichage :** 09/04/2016

M. Deschamps souhaite ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Demande de subvention exceptionnelle de la société « Un vélo à la campagne ».

**- Subvention exceptionnelle – « Un vélo à la campagne »**

M. Deschamps présente la société de Louroux de Bouble, « Un vélo à la campagne », qui propose de la location de vélos classiques et électriques sur l'ensemble du territoire. Créée en 2015, cette société a pour but de faire découvrir notre région et de développer l'activité touristique.

Dès cette année, l'offre devrait s'étendre jusqu'au Val de Sioule puisque l'office de Tourisme de St Pourçain sur Sioule proposera des vélos à la location sur des parcours de plusieurs jours en liens avec des hébergeurs partenaires.

Or, ce développement demande un investissement de 24 000 € HT. La société pourrait prétendre à une subvention européenne de 32 % mais il est pour cela nécessaire qu'elle bénéficie de 8 % d'aide par un autre co-financeur public, soit 1 912,28 €.

C'est pourquoi, M. Debrade, son gérant, sollicite l'ensemble des communes voisines pour obtenir cette aide financière.

M. le Maire propose alors d'attribuer une aide à cette société dont le montant dépendra de la participation des autres communes, sans pour autant dépasser la somme de 200 €.

Vote : l'ensemble des élus accepte à l'unanimité.

**- Suppression régies camping et cantine**

M. le Maire indique que, suite à la vente du camping en décembre 2015, la régie créée pour encaisser les recettes des locations n'a plus lieu d'exister.

De même, depuis l'instauration d'un système de facturation des repas de cantine en 2014, la régie des recettes correspondante doit être supprimée.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la suppression de ces deux régies.

## **- Réhabilitation de la mairie**

M. Deschamps rappelle que le chiffrage initialement établi par l'architecte de l'ATDA s'élevait à 72 000 € HT. Sur ses conseils, un appel d'offres a été lancé, du 7 au 31 mars, pour huit lots : démolition, menuiserie, plâtrerie - peinture, électricité, plomberie, carrelage – sol souple, nettoyage couverture et reprise du bâtiment annexe. Les offres ont été analysées ce jour avec l'architecte pour choisir les entreprises les mieux disantes (M. le Maire précise que deux de Lalizolle ont été retenues) et le montant total final s'élève finalement à 46 916 € dont 2 020 € d'honoraires de l'ATDA. Les subventions représentent quant à elles 80 %.

M. Deschamps en profite pour aborder le programme de travaux d'assainissement 2016 puisqu'il s'avère que l'estimation du bureau d'études est, au contraire, plus importante que prévue. En effet, une plus value d'environ 30 000 € est nécessaire car une partie du réseau (sur 100 à 200 m dans la Voie Ramée) est à contre-pente et doit donc être remplacée pour permettre le refoulement des eaux usées déconnectées de la station du camping à partir du poste installé en bas du bourg. M. le Maire compte sur l'appel d'offres pour parvenir à une dépense moins élevée.

## **- Vote des quatre taxes**

M. Deschamps fait part des différents éléments abordés lors de la Commission des Finances du 25 mars dernier :

- un audit des 2<sup>èmes</sup> années du mandat a été réalisé afin de dresser la liste des ressources supplémentaires (hausse des impôts, vente de deux maisons et vente du camping) et leurs affectations (hausse du fonds de roulement, remboursement de la dette et surplus d'investissement).
- un bilan des différentes variations de recettes a également été établi : des recettes supplémentaires, certes, grâce à l'augmentation des impôts, mais des recettes aussi en moins telles que la diminution des dotations de l'Etat, la diminution des subventions au Jardin d'Enfants ou encore la disparition des loyers des maisons vendues.

Soit, en définitive, une marge de manœuvre limitée de 18 000 € pour 2016 et de 10 000 € pour 2017 à taux d'imposition égaux.

M. le Maire tient à préciser que la hausse des impôts en 2014 et 2015 a notamment permis de rembourser le déficit des années précédentes.

M. Deschamps fait également part du communiqué de presse de l'AMF, suite à la nouvelle ponction de 3,7 milliards des dotations, demandant au Gouvernement une révision en urgence du plan triennal.

Aussi, suite au débat de la Commission des Finances, une baisse des taux d'impôts de 10 % est proposée.

M. Claisse souhaite, depuis de très nombreux mois, pour sa part, que la baisse atteigne les 17 % afin que les taux reviennent, comme promis, à la moitié de la hausse de 2014 ( $100 \times 50\% = 150 \times 17\% = 25$  soit la moitié de l'augmentation). Il précise que la CRC n'avait demandé que 50 500 € de recettes supplémentaires pendant deux ans. De plus depuis 2 ans la commune enregistre des ressources supplémentaires de 452 000 €. M. le Maire tient à attirer l'attention sur la baisse importante des ressources courantes, notamment des dotations de l'Etat. La conjoncture actuelle oblige, en effet, les collectivités à rester prudentes car les élus ne peuvent pas tout contrôler. Une diminution des impôts de 10 % semble raisonnable d'autant que beaucoup de communes vont devoir les augmenter.

M. Deschamps explique que, certes, si les ressources supplémentaires ont augmenté de 452 000 €, il a bien fallu procéder à une augmentation du fonds de roulement pour l'emmener à un niveau raisonnable (250 000 € au 31/12/2015, alors qu'il était déficitaire de 50 000 € au 31/12/2013), qu'il a fallu également procéder à des remboursements de la dette (231 000 €) et à des investissements incontournables (78 000 €).

M. Desplanches interroge, quant à lui, M. Claisse sur sa façon d'appréhender les diminutions de recettes

si l'on y ajoute une baisse des recettes fiscales de 17 %. M. Claisse répond que plusieurs solutions existent, comme par exemple la baisse et /ou le contrôle des investissements, ou encore le recours à des emprunts comme il est recommandé de le faire pour les collectivités publiques de façon à assurer un développement d'avenir (exemple : construction d'un théâtre ou autre).

M. Deschamps rappelle que le seul objectif de la Chambre Régionale des Comptes, en augmentant les impôts, était d'effacer les déficits. A l'époque, alors que les dotations n'étaient pas aussi basses, les magistrats n'avaient ni statué sur la reconstitution du fonds de roulement, ni sur le sur l'importance de la masse salariale.

M. le Maire ajoute que le fonds de roulement positif permet aujourd'hui d'investir de façon raisonnable. Le coût net des travaux de réhabilitation de la mairie pourra, par exemple, grâce aux subventions, être payé avec les ressources propres de la commune.

M. Claisse ajoute que son point de vue est personnel et qu'il ne remettra rien en cause. M. le Maire conforte sa position en indiquant que la baisse pourra peut-être être prolongée en 2017 et 2018 si le problème de sureffectif en personnel est résolu, mais cette idée ne fait pas l'unanimité auprès des conseillers.

Avant de passer au vote, un tour de table est effectué : Mme Petard est, sur le fond, d'accord avec la proposition de M. Claisse mais préfère émettre une proposition plus raisonnable car beaucoup de projets lui tiennent à cœur comme notamment des travaux de rafraîchissement de l'école ; Mme Dupont approuve le raisonnement de M. Claisse mais une baisse de 10 % lui semble plus prudent ; M. Desplanches n'est pas d'accord avec la proposition de M. Claisse car il est assez pessimiste pour l'avenir des collectivités ; vu la diminution importante des dotations, Mme Martin opterait plus pour un projet de baisse de 10 % afin de ne pas avoir à ré augmenter les taux d'imposition dans quelques années ; M. Claisse rappelle que d'autres **équilibres** financiers sont possibles ; M. le Maire pense qu'une baisse trop brutale de l'imposition et la nécessité de l'augmenter de nouveau par la suite ne serait pas un signe de bonne gestion.

M. Deschamps rappelle que tous les élus sont aussi concernés par ces taux d'imposition mais que l'intérêt général est de conserver le fonds de roulement.

Il ajoute, cependant, que la baisse des taxes communales risque d'être masquée par la hausse des taux du département mais que, bien évidemment, la commune n'a, sur ce point, aucun pouvoir en la matière.

Vote : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à la majorité des suffrages (8 pour, 1 contre et 1 abstention), une baisse de 10 % des taux d'imposition pour l'année 2016.

### **- Vote du budget principal 2016 – Budget Commune**

M. Deschamps rappelle que le budget, tel qu'il a été préparé, présente des chiffrages très précis, sans surestimation des dépenses et sans sous-estimation des recettes.

Il s'équilibre cette année, en dépenses et en recettes, à la somme de 469 643 € pour la section de fonctionnement, et présente un excédent de 139 746 € pour la section d'investissement (dépenses : 291 725 € - recettes : 431 471 €).

M. Deschamps tient à préciser que certaines lignes des charges à caractère général augmentent suite à la prise en charge du fonctionnement du gîte et suite au report de certaines factures 2015 du camping. De plus, les travaux d'élagage représentent une dépense importante pour cette année.

De même, les charges de personnel connaissent une hausse importante et ce pour différentes raisons : le remplacement de la secrétaire de mairie durant 6 semaines, Mme Pommier désormais prise en charge à 100 % sur le budget Commune, le retour de Mme Leonard, la hausse des salaires de 0,6 % et une hausse de 40 % de la prime d'assurance suite aux différents arrêts de travail.

Il fait ensuite part des différentes variations de recettes de fonctionnement comme l'intégration des recettes du gîte pour une prévision annuelle de 14 000 €, la hausse de la redevance assainissement à

hauteur de 10 % (cf. séance du 12 septembre 2014), la suppression, à l'inverse, de la subvention du Département au Jardin d'Enfants, etc.,...

M. Deschamps présente ensuite les investissements de l'année 2016, leur coût TTC duquel il déduit les différentes subventions et le Fonds de Compensation de la TVA que la commune percevra deux ans plus tard, soit, pour l'ensemble des opérations, un coût total TTC de 254 376 € et un coût net de 99 657 €.

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget Commune 2016

### **- Vote du budget annexe 2016 – Budget Commerces**

Il s'équilibre cette année, en dépenses et en recettes, à la somme de 20 558 € pour la section de fonctionnement, et présente un excédent de 10 644 € pour la section d'investissement (dépenses : 63 225 € - recettes : 73 869 €).

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget Commerces 2016

### **- Questions diverses**

#### *> TIPI*

La commune mettra en place, courant 2016, le service de paiement en ligne « TIPI ». Ainsi, les usagers de la cantine et les redevables de l'assainissement collectif pourront payer leurs titres sur Internet, 24 h / 24 et 7 jours / 7, avec leur carte bancaire.

#### *> impayés de la SAS Roumeau*

Suite au commandement de payer qu'il lui a été adressé, M. Roumeau a fait savoir qu'il ne réglerait pas ses loyers tant que le matériel défectueux n'aura pas été réparé. Or, lors de son installation dans les locaux, tout fonctionnait et des impayés existaient déjà bien avant les dysfonctionnements signalés. Quoiqu'il en soit, la commune fera le nécessaire pour remettre le matériel en état et l'assignation au Tribunal d'Instance pour les impayés du logement a été lancée, de même que la procédure pour les impayés du commerce.

#### *> mobil home de M. Royer*

M. le Maire explique que M. Royer a installé, en zone non constructible, un mobil home, pour en faire un relais de chasse. Le Tribunal de Grande Instance n'a pas souhaité donner suite, malgré le PV dressé par la DDT. Or, M. le Maire souhaiterait que la commune fasse appel afin que ce genre d'incident soit puni et qu'il ne se reproduise plus sur la commune. Cette question sera traitée lors d'un prochain Conseil Municipal pour en délibérer.

#### *> accès Chemin des Percières*

Maintenant que le chemin a été entièrement refait à neuf, M. Desplanches souhaiterait que son accès soit limité. Un panneau interdisant l'accès aux grumiers devait être installé, il souhaiterait donc savoir ce qu'il en est. M. Deschamps indique que ce genre de panneau doit être réalisé sur mesure et qu'un contact sera pris avec une société de Saint Eloy les Mines pour le commander.

#### *> remise en état de la sapinière*

M. Desplanches souhaiterait que la sapinière, à l'entrée du bourg, sur la route de Sussat, soit remise en état. M. Deschamps indique que des solutions ont été envisagées, comme l'utilisation d'un broyeur forestier, mais cela représente un coût trop important (3 000 €/ha). La plantation de nouveaux arbres pourrait être cependant envisagée. Ce projet ne doit pas être perdu de vue.

#### *> enfants qui jouent à l'extérieur*

Mme Dupont voudrait que les enfants soient mis en garde sur les dangers lorsqu'ils circulent à vélo dans la rue ou lorsqu'ils jouent autour du garage communal, notamment dans la remorque qui stationne

derrière. Il est alors proposé de les sensibiliser lors du prochain Conseil Municipal des Jeunes qui se déroulera le 13 avril.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.